



## **Compte rendu de la séance du vendredi 03 mars 2017**

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, Sylvie NATIVEL, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents : Béatrice GARNIER

Excusés : François JACQUOT

Procuration : Céline KLEIN par Rachel BOSSWINGEL

Secrétaire(s) de la séance : Guillaume VIRON

### **Ordre du jour:**

1. Avis - enquête publique, au titre de la loi sur l'eau, relative au projet de déviation routière de la commune de Ballersdorf
2. Vote du Budget Primitif 2017 M14 - forêt
3. Transfert d'une parcelle du domaine public au domaine privé - section AA parcelle 124
4. Transfert d'une parcelle du domaine privé au domaine public de la commune - section AA parcelle 121
5. Rassemblement de parcelles - section AA parcelles 120, 24, 123 et 124
6. Audit énergétique des bâtiments
7. Autorisation d'occupation du domaine public - commerce ambulant
8. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations
9. Divers
  1. Opération brioches 2017
  2. Bureau de vote - Elections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017
  3. Opération Haut-Rhin propre 2017
  4. EPF (Etablissement Public Foncier)

### **Délibérations du conseil:**

Le compte rendu de la séance du 09 février 2017 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE, AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU, RELATIVE AU PROJET DE DEVIATION ROUTIERE DE LA COMMUNE DE BALLERSDORF (2017 03 01)**

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique au titre de la loi sur l'eau, relatif au projet de déviation routière de la commune de Ballersdorf.

La déviation, pour un coût de 12 M€, a pour objectif :

- de dévier le trafic de transit,
- de diminuer les nuisances subies par les riverains
- d'améliorer la sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,



- émet un avis favorable quant au projet de déviation routière de Ballersdorf,
- charge le maire de notifier la présente décision.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF FORET 2017 ( 2017 03 02)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la forêt comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 99 200 €

Dépenses et recettes d'investissement : 5 700 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	99 200 €	99 200 €
<b>Section d'investissement</b>	5 700€	5 700€
<b>TOTAL</b>	104 900 €	104 900 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 28 février 2017,

Vu le projet de budget primitif forêt;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le budget primitif forêt arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	99 200 €	99 200 €
<b>Section d'investissement</b>	5 700 €	5 700 €
<b>TOTAL</b>	104 900 €	104 900 €

### TRANSFERT DE PARCELLES - DOMAINES PRIVE ET PUBLIC ( 2017 03 03)

Monsieur le Maire présente un plan cadastral sur lequel est représenté l'église, le groupe scolaire et périscolaire et le presbytère au Conseil Municipal.

Vu la loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 article 62 II,

Vu le plan présenté par M. le Maire,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment l'article L141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant l'implantation du groupe scolaire et périscolaire,



Considérant l'implantation de l'aire de jeux,

Considérant l'aménagement du parvis rénové,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide :

- d'adjoindre au domaine public communal la parcelle section AA n° 121
- de retirer du domaine public la parcelle section AA n° 124 et de l'intégrer au domaine privé de la commune
- de demander au service du cadastre le rassemblement des parcelles section AA n° 120, 123, 124 et 24.

### AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS ( 2017 03 04)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments.

Il précise également que cet audit est subventionnable à hauteur de 70 % dans la limite de 750 € par bâtiment par la Région Grand Est.

Cette étude est une aide à la décision pour le maître d'ouvrage et permet de cibler les travaux à effectuer en vue de réaliser des économies d'énergie.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant la nécessité de disposer d'informations sur l'ensemble des bâtiments communaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide :

- de réaliser l'audit énergétique pour les bâtiments suivants :
  - mairie
  - foyer communal
  - atelier communal
  - presbytère
- charge le maire de demander les devis aux bureaux d'études,
- charge le maire d'élaborer le dossier de demande de subvention,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMMERCE AMBULANT ( 2017 03 05)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de stationnement d'un commerce ambulancier un jour de la semaine entre 11h et 14h30.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Vu la demande de Madame Laetitia SAUNER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,



*République française*  
**DEPARTEMENT du HAUT-RHIN**  
**COMMUNE DE BALLERSDORF**

- autorise Madame Laetitia SAUNER à implanter son commerce ambulante le jour de la semaine de son choix sur le parking du foyer communal durant la pause méridienne, à titre gratuit,

- charge le maire d'informer Madame Laetitia SAUNER.

### DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- DEC n° 1 – Fuite d'eau et mise en place d'un parage – 1 rue de la Carrière – MTP – 2 116,05 € HT
- DEC n° 2 - Fuite d'eau et mise en place d'un parage – 3 rue de la Carrière – MTP – 2 211,05 € HT
- DEC n° 3 – Accès PMR Parvis Nord de l'Eglise – Link Access – 953,40 € HT
- DEC n° 4 – Effondrement chemin d'Altenach – TP de la Largue – 1 389,00 € HT

### DIVERS

- L'opération brioches aura lieu du mardi 05 au dimanche 10 septembre 2017.  
Le Conseil Municipal prendra 30 brioches à répartir entre les conseillers volontaires.

- Le planning du bureau de vote des élections des 23 avril et 07 mai est complété.

- L'opération Haut-Rhin propre se déroulera le samedi 1er avril à Ballersdorf. Rendez-vous à 14h à l'atelier communal. L'opération de nettoyage des trottoirs est renouvelée. Une collation sera servie en fin d'après midi.

- Monsieur le Maire présente l'EPF (Etablissement Public Foncier) au conseil municipal. Il indique que la communauté de communes pourra y adhérer.

- Le garde forestier a pris contact au sujet de frênes malades dans la parcelle 20. Ceux-ci seront mis au catalogue pour la prochaine vente.

- Le Corps de Première Intervention des sapeurs pompiers de Ballersdorf est dissous à compter du 1er mars 2017.

- Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue en Sous-préfecture concernant le Plan Communal de Sauvergarde. Une vingtaine de personnes sont déjà inscrites dans la réserve communale de Sécurité Civile.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier envoyé par Madame DIFFORT concernant l'aire de jeux et le mur d'enceinte de l'aire de jeux.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la difficulté grandissante de recouvrer les factures d'eau et d'assainissement des mauvais payeurs et fait lecture d'un courrier envoyé par le sénateur René DANESI.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits